



Membre du VCA 2024
Bulletin d'adhésion



Le montant de la cotisation 2024 du VCA est de 35 € .

L'adhésion en tant que 'membre du VCA' concerne :

1. les conjointes ou conjoints des adhérents du VCA licenciés FFCT, ainsi que toutes celles et ceux qui veulent soutenir l'association et partager nos activités hors pratique sportives (impératif pour le séjour annuel, repas, fêtes et animations...)
2. Les cyclistes pratiquants adhérents à un autre club FFCT ou à un club affilié à une autre fédération sportive (FFC, FSGT, UFOLEP, Triathlon, Duathlon...)
Dans ce cas, prière de joindre une copie de votre licence 2023 à ce bulletin qui atteste que vous êtes couvert par une assurance spécifique à la pratique du vélo.

Nom : _____ Prénom : _____

Les rubriques suivantes ne sont à renseigner pour une première adhésion au VCA ou, dans le cas d'un renouvellement, que si des modifications depuis l'année dernière sont intervenues.

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Téléphone portable : _____ Téléphone fixe : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Pour les cyclistes pratiquants :

Pratiques du vélo : (plusieurs réponses possibles)

ROUTE

VTT

Mode de traction : musculaire AE

musculaire AE

Paiement : virement bancaire chèque espèces

Fait à : _____, le ____ / ____ / ____

Signature :